
Dispositifs d'appoint

- Appoint électrique : l'appoint est assuré au moyen d'une résistance électrique intégrée au ballon de stockage solaire
- Appoint hydraulique : l'appoint est assuré au moyen d'un échangeur intégré au ballon de stockage solaire et raccordé à une chaudière
- Appoint mixte : l'appoint est assuré au moyen d'un échangeur pendant les périodes de l'année où la chaudière est en fonctionnement et par un appoint électrique pendant les périodes où la chaudière est arrêtée

Les chauffe-eau solaires qui ne comportent aucun de ces dispositifs sont des chauffe-eau sans appoint